

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE PLANIOLES**

Séance du 25 Mai 2020

**Nombre de
conseillers**

- en exercice	15
- présents	15
- votants	15
- absents	0
- exclus	0
- vote pour :	15
- vote contre :	0
- abstentions :	0
Convocation :	20/05/20

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq Mai à 18 heures, se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence M. Guy LACOUT, Maire

Etaient présents : BAGNAUD Jean-Philippe, Lucette CARSAC, FARGUES Alain, FELIX Dimitri, FOUQUET Camille, GARCETTE Pascale, LACHERET Jean-Christophe, LACOUT Guy, LECORNE Jocelyne, MAZET-LACOMBE Emeline, MONTJAUX Morgan, REY Frédérique, ROURA Guillaume, SEBAA Stéphane, TAURAND François.

Etaient absents/excusés :

Délibération n°
CM.25052020-05

OBJET

Versement d'une
indemnité de
fonction aux
Adjointes au Maire

Lucette CARSAC a été désignée comme secrétaire de séance

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2123-20 et suivants ;

Vu les arrêtés municipaux du 31 mars 2014 portant délégation de fonction aux adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjointes au Maire étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité et avec effet au 01 Juin 2020 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjointes au Maire :

Population (500 à 999) : Taux maximal en % de l'indice 1027 (10.70 %)

Compte tenu de l'importance démographique retenu pour les élections municipales en date du 1^{er} janvier 2020, à savoir, 540 habitants, le conseil municipal décide d'allouer le taux de 10 % de l'indice 1027.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le 25 Mai 2020.

*Acte rendu exécutoire
après dépôt
en Sous-Préfecture
le 26/05/2020
et publication ou
notification
du 26/05/2020*

Le Maire,
Guy LACOUT.



TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES
(annexé à la délibération du 25/05/2020 –CM25052020-05)

ARRONDISSEMENT : FIGEAC CANTON : FIGEAC-OUEST
COMMUNE de PLANIOLES

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 DE LA LOI 2002 -276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) 540 (art L 2123 23 du CGCT pour les communes) (art L 5211 12 & 14 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE ANNUELLE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 33 791.11 €

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1027 du 1 ^{er} janvier 2020)
LACOUT Guy	29 % (13 535.04€)

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%
1er adjoint : GARCETTE Pascale	10,00 % (4 667.25 €)
2 e adjoint : MAZET-LACOMBE Emeline	10.00 % (4 667.25 €)
3 ^e adjoint : FARGUES Alain	10.00% (4 667.25 €)

Enveloppe globale : 81.49 % soit 27 536.79 €
(Indemnité du maire + total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Fait à Planioles, le 25 Mai 2020
Le Maire,


